

Plaintes pour mauvaise conduite de la police

Les plaintes concernant le comportement d'un agent des forces de l'ordre doivent être adressées au personnel chargé des affaires internes de l'organisme concerné. N'hésitez pas à nous contacter une fois l'enquête terminée. À ce moment-là, nous déterminerons si une action est justifiée de la part de ce Bureau. Veuillez noter qu'en l'absence de circonstances extraordinaires, le Bureau ne mènera pas de seconde enquête sur une affaire qui a déjà été examinée par la procédure d'affaires internes de l'agence concernée.

Vous pouvez joindre un représentant des affaires internes d'un service de police en appelant le numéro principal du service. Vous trouverez ci-dessous des liens vers les services des affaires internes de certains organismes chargés de l'application de la loi du Delaware.

- [Police de l'État du Delaware](#)
- [Département de police du comté de New Castle](#)
- [Département de police de Wilmington](#)
- [Département de police de Dover](#)
- [Département de police de Middletown](#)
- [Département de police de Smyrna](#)
- [Département de police de Milford](#)